



## **Universitätsbibliothek Paderborn**

### **Histoire Des Ordres Militaires Ou Des Chevaliers, Des Milices Séculières & Régulières de l'un & de l'autre Sexe, qui ont été établies jusques à présent**

Contenant leur Origine, leurs Fondations, leurs Progrès, leur maniere de  
Vie, leur Decadence, leurs Reformes, & les événemens es plus  
considerables qui y sont arrivez

**Basnage de Beauval, Jacques**

**Amsterdam, 1721**

XCII. Les Chevaliers De St. Etienne En Toscane. An de J. C. 1561.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-49510](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-49510)

## LES CHEVALIERS DE St. ETIENNE

*En Toscane.*

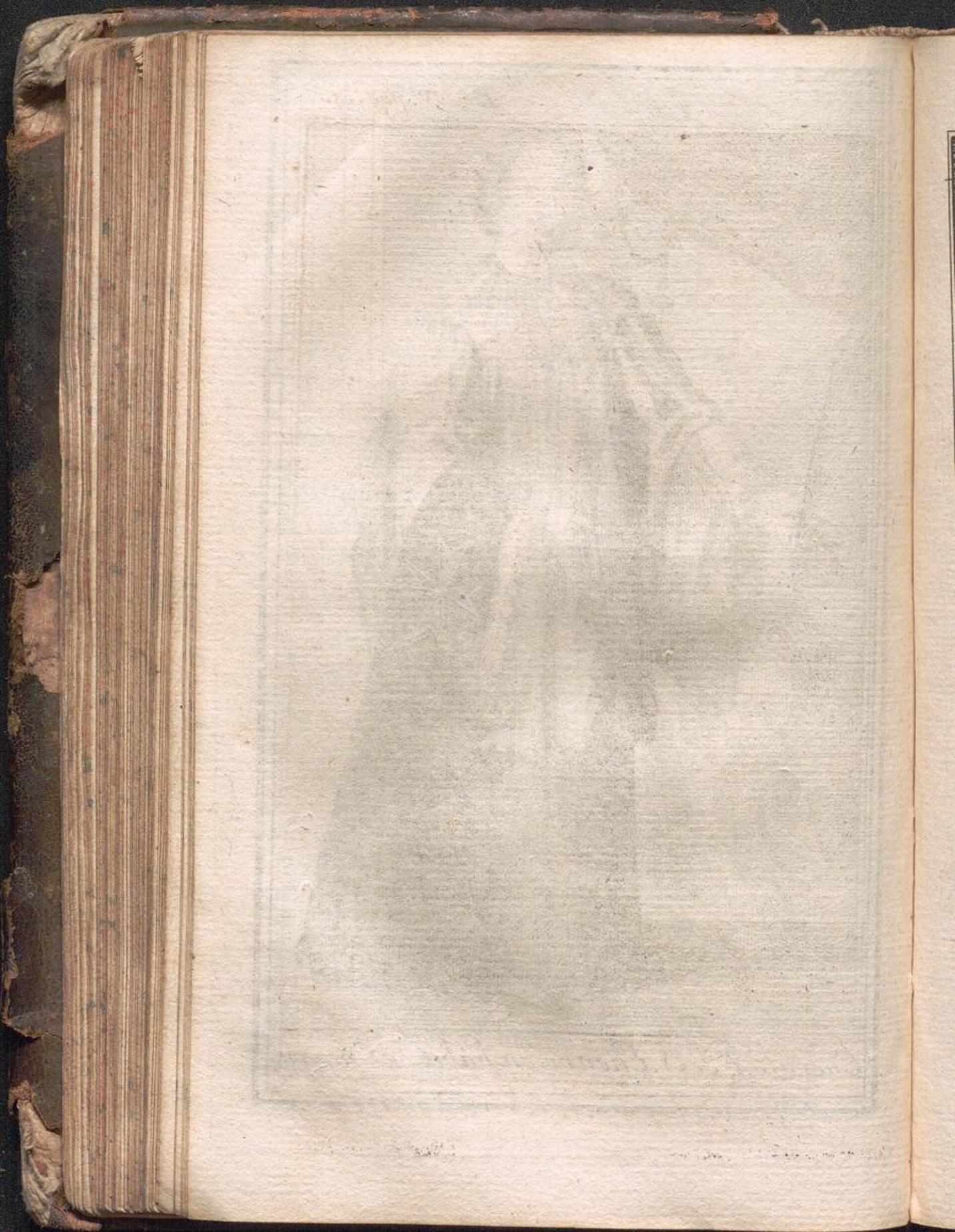
An de J. C. 1561.

Pendant que l'on travailloit en Espagne & en Portugal à la réforme des Monasteres de S. Benoît, ce même Ordre acquit un nouveau lustre en Italie, par l'institution de celui de Saint Etienne, qui comprend des Chevaliers & des Chapelains, des Religieux & Religieuses, tous soumis à la Regle de Saint Benoît. Ce qui donna lieu à l'institution de cet Ordre Militaire, fut la victoire que Côme de Medicis, qui fut le premier Grand-Duc de Toscane, remporta près de Marciano l'an 1554. le deuxième jour d'Août, Fête de Saint Etienne Pape & Martyr, sur le Maréchal de Strozzi, qui commandoit les Troupes de France. Ce Prince pour conserver la mémoire de cette victoire, qui lui assuroit la Souveraineté de Toscane, obtint du Pape Pie IV. l'an 1561. une Bulle qui lui permettoit de fonder cet Ordre Militaire sous la Regle de Saint Benoît, dont la principale fin seroit de défendre la Foi Catholique, & de faire la guerre aux Corsaires, qui par leurs pirateries empêchoient le Commerce de la Mediterranée.

Côme de Medicis ayant institué cet Ordre, & dressé des Statuts, que les Chevaliers devoient observer, le même Pontife l'approuva par une  
autre

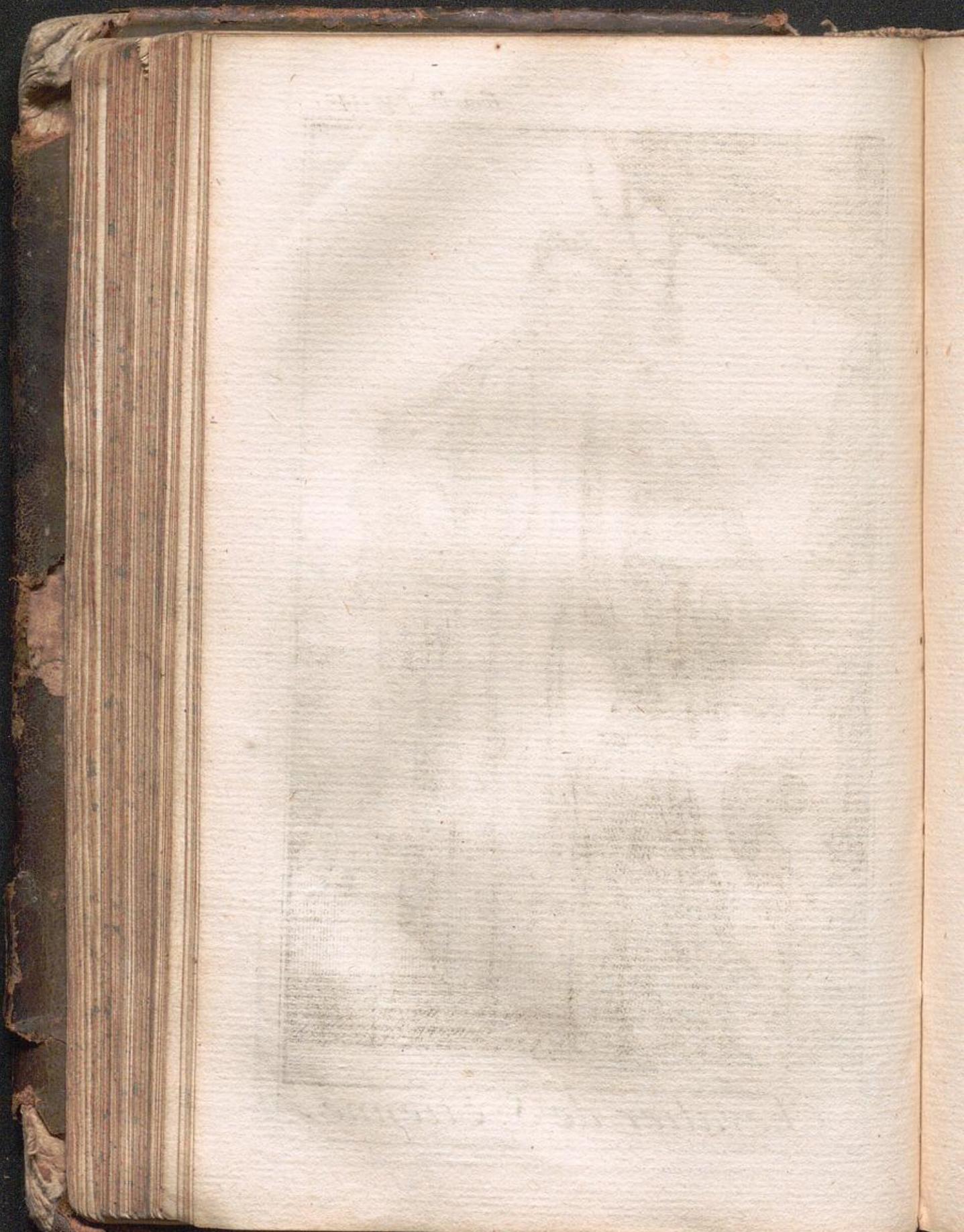


*Chevalier de S. Etienne en habit de Chœur.*





*Chevalier de S: Etienne.*



DES CHEVALIERS: 141

autre Bulle de l'an 1562. & déclara ce Duc de Toscane & les Successeurs Grands-Maîtres & Chefs de cet Ordre, auquel il accorda plusieurs privilèges, affranchissant de la juridiction des Ordinaires non seulement la personne des Chevaliers, mais même leurs biens, en ce qui regardoit les Commanderies & Benefices, les exemptant de toutes sortes de decimes, leur permettant de se marier & de pouvoir posséder des pensions sur des Benefices jusqu'à la somme de deux cens écus (même ceux qui auroient été mariez deux fois) ce qui fut augmenté jusqu'à la somme de quatre cens écus d'or par les Papes Sixte V. & Paul V.

Comme le Duc de Toscane fonda cet Ordre à Pise, il voulut que la residence ordinaire des Chevaliers se fît en cette Ville, où il leur fit bâtir deux Maisons Conventuelles, auxquelles il joignit une magnifique Eglise, que les Successeurs ont eu soin d'embellir. Ces deux Maisons sont les principales de l'Ordre: Il y a toujours un grand nombre de Chevaliers qui y demeurent, avec des Chapelains pour faire l'Office divin, lesquels Chapelains sont aussi Chevaliers & Religieux, & vivent en commun sous l'obéissance d'un Grand-Prieur, qui est Grand-Croix de l'Ordre, & qui se sert d'ornemens Pontificaux dans les fonctions Ecclesiastiques.

A peine cet Ordre eut-il été établi, que les Chevaliers se mirent en Mer l'an 1563. & continuerent plus d'un siècle à donner des preuves d'une valeur peu commune. Cette même année 1563. ils s'emparèrent avec leurs galeres de quelques vaisseaux Turcs, & donnerent

la

la chasse aux galeres de Rhodes, ils se joignirent l'an 1564. aux galeres d'Espagne, qu'ils aiderent à prendre la forteresse de Pignon. Ils donnerent secours l'an 1565. aux Chevaliers de Malte, lorsque les Turcs assiégerent leur Ile. Ils attaquèrent en 1568. deux Vaisseaux d'un fameux Corsaire nommé Carasceli, & s'en rendirent maîtres, ils armerent en 1571. douze galeres, avec lesquelles ils se joignirent à l'Armée des Chrétiens, qui remporta la fameuse victoire de Lepante. Le Corsaire Barberousse éprouva leur valeur en 1572. lorsqu'ils lui prirent la Capitane, & après avoir remporté plusieurs avantages sur les Infideles, ils obligerent le Grand Seigneur à demander la paix. Les articles furent dressés de part & d'autre; mais le Chevalier Buongianni Gianfiliazzi ayant été envoyé à Constantinople pour la faire ratifier, il trouva que les Turcs avoient changé de sentiment, & retourna en Italie sans avoir exécuté sa Commission: ainsi la guerre recommença entre les Infideles & Côme de Medicis, qui avoit été fait Grand Duc par le Pape Pie V. l'an 1569. malgré les oppositions de l'Empereur Maximilien & de Philippe II. Roi d'Espagne.

François de Medicis ayant succédé à son Pere Côme I. fit armer ses galeres qui remporterent de nouveaux avantages. Les Chevaliers de Saint Etienne s'emparerent de Cole en Barbarie en 1582. de Monastero & de quelques autres places en 1585. de Chio en 1599. de Perveza sur les frontieres d'Albanie en 1604. Ferdinand I. qui hérita des Etats de son frere François, renforça l'Escadre des Chevaliers de  
Saint

## DES CHEVALIERS. 143

Saint Etienne de huit galeres & six gallions. En 1607. ils saccagerent la Forteresse de Bonne en Barbarie, & voulurent s'emparer de Famagoste en Chypre; mais ils furent repoussez par les Turcs qui croyant vaincre encore ces Chevaliers, mirent en Mer l'an 1608. une Armée de quarante-cinq galeres. Les Chevaliers ne laisserent pas de les attaquer, quoiqu'ils n'eussent que six galeres & onze gallions, & les obligerent de prendre la fuite. Côme II. ayant rejeté les propositions de paix que la Porte lui avoit faites, arma de nouveau ses Chevaliers qui prirent l'an 1610. Bischeri en Barbarie, Disto en Negrepont l'an 1611. Chiermon l'année suivante, & la Forteresse d'Eliman dans la Caramanie l'an 1613. d'où ils remporterent de riches butins.

Après la mort de Côme II. Ferdinand II. lui ayant succédé, il ne témoigna pas moins d'ardeur à faire agir les Chevaliers de Saint Etienne, qui après s'être encore emparé de Bischeri prirent en 1624. vingt-cinq galeres Turques & un grand nombre de petits bâtimens, dont on voit encore les dépouilles dans les Couvents de cet Ordre à Pise & à Livourne. Le long siège de Candie fut encore une occasion à ces Chevaliers pour faire preuve de leur valeur, & quoique la paix se fit l'an 1670. entre les Vénitiens & le Grand Seigneur, ils ne laisserent pas de poursuivre leurs avantages sur les Troupes Ottomanes. On compte plus de cinq mille six cens Chrétiens qu'ils ont délivrez des fers, & quatorze mille huit cens soixante & onze esclaves jusqu'en 1678. Depuis ce tems-là on n'a  
guere

guere parlé de leurs expéditions, si ce n'est qu'en 1684. la République de Venise étant encore entrée en guerre avec les Turcs; les galeres du Grand Duc se joignirent à l'Armée des Venitiens comme Troupes auxiliaires. Les figures de bronze de Côme I. & de son fils Ferdinand I. qui sont à Florence dans la place Ducale & dans celle de l'Annonciade, ont été faites des canons pris sur les Infideles, comme il paroît par l'inscription qui est sur le pied-d'estal de la premiere, où on lit ces paroles: *di metallo rapito al fiero Trace.*

Il y a dans cet Ordre des Chevaliers de justice, des Chapelains & des Freres servans: parmi les Chevaliers de justice, qui sont obligez de faire preuves de noblesse de quatre races, il y a aussi des Ecclesiastiques obligez aux mêmes preuves, & les uns & les autres portent la Croix rouge à huit angles, orlée d'or tant sur le côté gauche de leur habit que sur le manteau. Les Chapelains ou Prêtres d'obedience sont véritablement Religieux & portent du côté gauche la Croix rouge & orlée seulement de loye jaune, & les Freres servans la portent de même au côté droit. Il y a aussi, comme dans l'Ordre de Malte, des demi-Croix. L'habit de cérémonie des Chevaliers consiste en un grand manteau de Camelot blanc doublé de taffetas incarnat avec des cordons de même couleur pendant jusqu'à terre. Celui des Chapelains consiste en une soutane blanche doublée de rouge, un camail aussi de Camelot, sur lequel est la croix de l'Ordre & un rochet. Leur habit ordinaire pour le Chœur consiste en une  
souta-

fourane noire, un surplis & une aumusse noire sur le bras, sur laquelle aumusse est la Croix del'Ordre. Et l'habit des Freres servans n'est que de serge ou rase blanche, avec des manches étroites, doublées de taffetas rouge & la Croix du côté droit.

Le Conseil de l'Ordre est composé de douze Chevaliers qui s'assemblent à Pise dans l'un des deux Palais où sont la Chancellerie & les Archives, pour y traiter de toutes les affaires qui concernent l'Ordre, tant pour le spirituel que pour le temporel. Les Chevaliers Grands-Croix & ceux qui sont obligez de servir sur les Galeres pour faire leurs Caravanes, doivent résider dans l'un des deux Palais, où ils sont nourris & entretenus aux dépens de l'Ordre, & les Novices y sont instruits de tous les exercices qui conviennent à la Noblesse.

Les principales dignitez de l'Ordre sont les Grands-Commandeurs, dont l'Office dure pendant la vie du Grand-Maître, le Grand Connétable, l'Amiral, le Grand-Prieur du Couvent, le Grand-Chancelier, le Trésorier General, le Conservateur Général, le Prieur de l'Eglise, qui s'élisent tous les trois ans dans le Chapitre General où se trouve le Grand-Duc comme Grand-Maître, & où on élit aussi les Chevaliers à la Grand' Croix, & les douze qui doivent composer le Conseil. Ce Chapitre se tient le Dimanche *in albis*: tous les Chevaliers qui sont en Toscane sont obligez de s'y trouver. Il y en a toujours plus de trois cens. Les frais de leur voiage leur sont payez, & ils sont nourris & logez avec leurs serviteurs, pendant le tems du

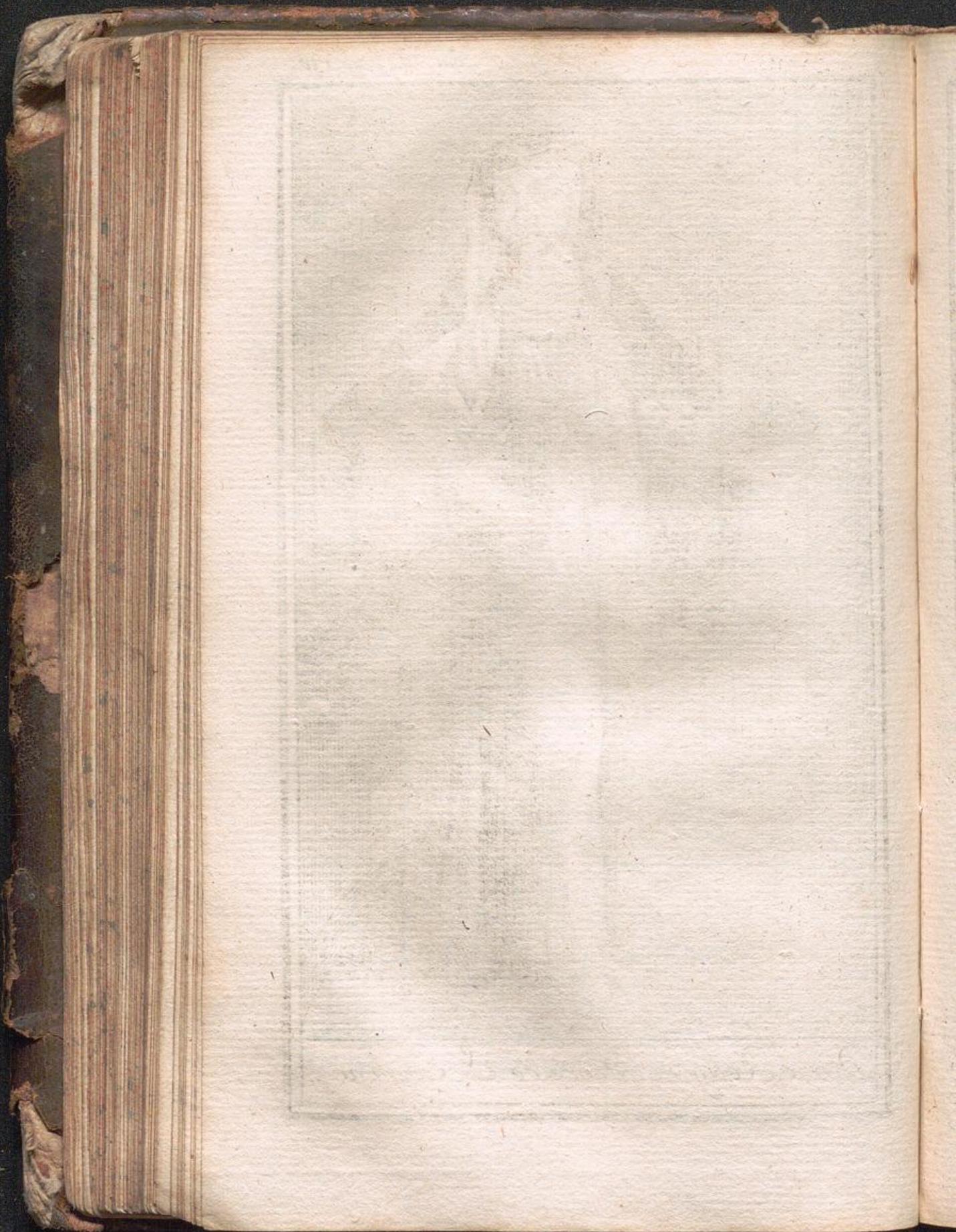
Chapitre. L'Ordre possède vingt-trois Prieurez, trente-cinq Baillages, & un très-grand nombre de Commanderies. Lorsque les Chevaliers font profession, ils font vœu de pauvreté, de charité & d'obéissance; & les Chapelains, comme Religieux, de pauvreté, de chasteté & d'obéissance. Le Grand-Maître donne l'habit aux Chevaliers; & leur fait faire profession, & les Chapelains ne la font qu'entre les mains du Grand-Prieur qui leur donne aussi l'habit.

Après que Côme I. Duc de Toscane eut institué l'Ordre Militaire de Saint Etienne pour des Chapelains, & des Freres Servans, comme nous avons dit, il voulut encore y joindre des Religieuses, afin d'imiter davantage l'Ordre de Malte, qui lui avoit servi de modele pour celui-ci. C'est pourquoi les Religieuses Benedictines qui desservoient l'Abbaye de Saint Benoît de Pise, qui avoit été donnée à l'Ordre de Saint Etienne par le Pape Pie IV. l'an 1565. furent incorporées à cet Ordre, & en prirent l'habit. Le second Monastere de ces Religieuses fut fondé à Florence l'an 1588. sous le titre de l'Immaculée Conception, & le Pape Clement VIII. approuva cet établissement l'an 1592. Le Pere Bonanni Jesuite dit que ce fut Eleonore de Tolède, femme de Côme I. qui fonda ce Monastere: mais cette Princesse ne peut pas en avoir été la Fondatrice, puisque Côme I. mourut en 1574. & qu'il n'avoit épousé Eleonore de Tolède qu'en premieres nœces.

Les Religieuses de cet Ordre doivent aussi faire preuve de Noblesse: elles ont pour habillement une tunique ou robe de laine blanche, avec



*Dame Relig. de l'Ordre de S. Etienne.*







*Dame de S. Etienne en habit de Chœur.*

DES CHEVALIERS. 147

avec un Scapulaire de même étoffe, & sur le côté gauche une Croix rouge comme celle des Chevaliers: celles de Florence y ajoutent une tresse de foye jaune à l'entour. Au Chœur dans les cérémonies elles ont une coule blanche, avec de grandes manches doublées de taffetas incarnat. Les Abbesses portent la Croix plus grande de velours rouge. Les Sœurs Servantes ou Converses la portent de serge rouge, mais plus petite que celle des Sœurs du Chœur.



K 2

SUC-

## SUCCESSION CHRONOLOGIQUE

DES

## GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands- Maîtres.	Ans de J. C.	De l'Ordre de St. Etienne en Toscane.	Ans de leur Maî- trise.
I.	1561	CÔME I. Grand-Duc de Tos- cane, Fondateur & pre- mier Grand-Maître de l'Ordre. . . . .	15.
II.	1576	FRANÇOIS, Grand-Duc, Fils de Côme I. . . . .	11.
III.	1587	FERDINAND I. frere de Fran- çois. . . . .	22.
IV.	1609	CÔME II. Fils de Ferdinand I.	11.
V.	1620	FERDINAND II. Fils de Côme II. . . . .	50.
VI.	1670	CÔME III. Fils de Ferdi- nand II.	